



Actualités statistiques

Un emploi sur quatre dans l'industrie

L'INSEE des Pays-de-la-Loire vient de publier les estimations d'emploi au lieu de travail, par département et par secteur d'activité, pour l'année 2003. Il s'agit pour le moment de données provisoires.

Emploi total en 2003 (salariés + non salariés)

Secteur d'activité	Mayenne		Pays-de-la-Loire	France métrop.
	Nombre d'emplois	Répartition		
Agriculture	12 706	10,3 %	5,7 %	3,5 %
Industrie	30 258	24,5 %	21,2 %	16,8 %
Construction	8 866	7,2 %	7,1 %	6,1 %
Commerce	14 489	11,7 %	13,2 %	13,7 %
Services	57 328	46,3 %	52,8 %	59,9 %
Total	123 647	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Source : INSEE

Ces données rappellent les caractéristiques de la Mayenne : poids important de l'agriculture et de l'industrie ; en revanche, faible développement des services au regard de la répartition des emplois dans les Pays-de-la-Loire et en France métropolitaine.

A noter que l'INSEE annonce une décroissance de l'emploi pour 2003 en Mayenne (- 1,3 %). Seule la Sarthe voit également son nombre d'emplois diminuer.

Source : Sylvie Bécaud, « L'emploi moins affecté par la conjoncture dans la région qu'au niveau national en 2003 », INSEE Pays-de-la-Loire, *Informations statistiques*, n° 159 de mars 2005 (1 p.).



Santé publique

Philippe Douste-Blazy tire la sonnette d'alarme

Lors de la Convention sociale de l'UMP, le 16 mars dernier, Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé, a affirmé que la journée de travail de solidarité (lundi de Pentecôte) « ne suffira pas » à l'avenir à payer le coût de la dépendance, en raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de l'augmentation de l'espérance de vie. « *Que ce soit la droite, le centre ou la gauche, a-t-il déclaré, il n'y a pas de réflexion sur ce qui nous arrive* ». Et de poursuivre : « *Personne n'ose vraiment le dire : qui va payer ?* » Le ministre a ajouté qu'il y a là « *un problème* » et qu'il y aura à effectuer « *des choix majeurs* »...

Source : Mairie Info du 17 mars 2005.

Projections de la population de 75 ans ou plus en Mayenne (1990-2030)

Classes d'âge	Nombre d'habitants				
	RGP 1990	RGP 1999	2010	2020	2030
75-79 ans	9 132	11 820	12 183	10 175	17 212
80-84 ans	6 923	4 653	9 691	9 857	13 836
85-89 ans	3 783	5 303	6 570	7 530	6 791
90-94 ans	1 259	2 234	1 637	3 987	4 508
95 ans ou plus	280	680	1 078	1 589	2 330
Total	21 377	24 690	31 159	33 138	44 677

Source : INSEE RGP et Omphale 2000 (scénario central)
Traitement : Conseil général



Aide à domicile

Des « professions au service de la vie »

Le secrétariat d'Etat aux personnes âgées a réalisé un dossier très bien conçu pour promouvoir « les métiers du grand âge – des professions au service de la vie ». Ce dossier est téléchargeable sur le site : <http://www.personnes-agees.gouv.fr/>

Le métier d'aide à domicile fait l'objet d'une présentation spécifique. Deux observations concernant « la formation à suivre » : d'une part, la présentation laisse entendre que les professionnels doivent obligatoirement posséder un diplôme pour exercer le métier (ce qui n'est pas le cas – et on peut s'en étonner !); d'autre part, le texte précise que pour

suivre la formation préparatoire au Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS), les candidats doivent justifier d'un niveau CAP ou BEP – ce qui n'est pas tout à fait exact.

Nous avons transmis ces remarques au ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille. L'équipe de rédaction nous a accusé réception, mais elle laisse entendre qu'elle ne changera rien car elle a, précise-t-elle, « pour objectif essentiel de répondre aux questions sur les métiers auprès des personnes âgées »... Il y a manifestement un problème de compréhension.

Erratum

Une coquille s'est glissée dans le n° 121 du 25 mars 2005 concernant les médias et la liberté de la presse. Il faut lire : « *En fait, la France progresse de quelques places par rapport à 2003* » (et non « *perd quelques places* »).



D'un CEAS-point-com à l'autre

Mariage des filles à 18 ans : les propositions de loi font l'unanimité

Dans le *CEAS-point-com* n° 121 du 25 mars 2005, nous évoquons deux propositions de loi tendant à relever à 18 ans l'âge légal au mariage pour les filles. Cette disposition vise à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, mais c'est également une mesure pour éviter les mariages forcés. Les propositions de loi que le *CEAS-point-com* choisit de mettre en avant,

aboutissent rarement, mais celles concernant le mariage des filles constitueront sans doute une exception : en effet, le 29 mars 2005, le Sénat a adopté – à l'unanimité – un amendement qui relève l'âge du mariage des filles (cf. *Ouest-France* du 30 mars 2005, page 3).

La pensée hebdomadaire

« La marche vers plus de cohérence sociale, vers une société plus cohérente, présuppose l'arrêt de l'évolution inverse, celle qui affecte trois strates de notre société. En haut, les "ascensionnels", ceux qui ont, dès l'enfance, la quasi-certitude de la réussite sociale. En bas, la masse grandissante des précarisés, des appauvris. Entre les deux, les instituteurs, les médecins scolaires, les infirmières, les assistantes sociales. Ils ont toujours été mal rémunérés, mais ils étaient mieux considérés qu'à notre époque où l'argent est l'étalon du prestige. Eux, ils ont, de plus, l'impression que leur métier consiste à faire se sentir tranquilles ceux d'en bas pour que puissent vivre tranquillement ceux d'en haut ».

Alfred Grosser, « Pour que la cohésion sociale ait un sens » (point de vue), *Ouest-France* du 21 décembre 2004.